

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 23 mars 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 13 décembre 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 29 novembre 2011

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 13 décembre 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service d'infrastructure de la défense.

Du 29 novembre 2011

NOR D E F F 1 1 3 2 4 9 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 13 décembre 2010 (JO n° 293 du 18 décembre 2010, texte n° 4 ; signalé au BOC 4/2011 ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

Référence de publication : JO n° 282 du 6 décembre 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 14/2012.

Par arrêté du ministre de la défense et des anciens combattants en date du 29 novembre 2011 et pour effet le 15 décembre 2011, l'arrêté du 13 décembre 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service d'infrastructure de la défense est modifié comme suit :

- I. Au tableau de l'article 1^{er}., la régie de recettes et d'avances instituée auprès de la direction d'infrastructure de la défense de Cherbourg (Manche) est supprimée.
- II. La suppression de la régie mentionnée au I. du présent arrêté met fin aux fonctions du régisseur concerné.